



**STRESS, PRESSIONS, VIOLENCE,  
HARCÈLEMENT,  
Nous n'en voulons plus  
à Radio France !**

Comme la plupart des lieux de travail, Radio France, ne fait pas exception dans le domaine de la violence. Récemment, l'Inspection et la Médecine du travail ont dû intervenir dans deux radios locales et nous savons que de nombreux salarié(e)s en Région et à Paris souffrent quotidiennement dans leur environnement professionnel. Les fermetures de stations, les restructurations imposées de certains services ou grandes directions, ainsi que les nouveaux projets managériaux nous font craindre une accélération de ce processus.

**la CGT a décidé de se consacrer à cette question  
pour aider chacun et chacune à déceler les situations  
de harcèlement et à y faire face.**

**Vous trouverez sur notre site un texte plus informatif :  
[www.cgt-radiofrance.org](http://www.cgt-radiofrance.org)**

**Vous pouvez aussi y accéder depuis l'intranet :  
cliquez sur IRP, puis CGT, puis le symbole @**

Pour la CGT, le lieu de travail doit rester un lieu de réalisation, d'épanouissement de soi, et d'expression des solidarités entre collègues. Aujourd'hui encore, le travail donne sens à la vie. De nombreux salarié(e)s, malgré les 35 heures, passent plus de temps auprès de leurs collègues qu'auprès de leur famille et ami(e)s. Pourtant, il faut constater que le travail lui-même peut faire violence, même si, en règle générale, le salarié n'est plus taillable et corvéable à merci et qu'il bénéficie d'un statut social et de droits juridiquement reconnus. L'entreprise a l'obligation de respecter les salarié(e)s comme le stipulent le Code du travail, les Codes civil et pénal, les textes internationaux, notamment ceux de l'OIT, et les conventions collectives.

**Au travail, les violences se manifestent sous des formes variées :**

- Les agressions verbales et, plus rarement, physiques,
- Le harcèlement sexuel et, plus insidieusement, moral,
- les licenciements et les plans sociaux qui en sont encore une autre forme.

Toutes ces situations ont en commun de bafouer le respect dû à chaque salarié(e), et de dégrader ses conditions de travail et de santé.

L'entreprise refuse souvent de donner la parole à celles et ceux qui subissent ou souffrent de vexations, brimades, pressions diverses, et elle s'arrange pour que la situation reste en interne. quant à Radio France, dans les dernières situations de harcèlement constatées, elle a cherché à nier les agressions vécues par les salariés victimes. Celles-ci ont-elles vraiment obtenu la reconnaissance à laquelle elles avaient droit ? Nous ne le pensons pas.

Paris, le 2 mai 2006

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail [contact@cgt-radiofrance.org](mailto:contact@cgt-radiofrance.org)

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>